

# TERRITOIRES À VIVRE-S MONTPELLIER



EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES COOPÉRATIONS TERRITORIALES POUR  
DÉVELOPPER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ EN COMMUN :  
PLUS DÉMOCRATIQUE, PLUS ÉCOLOGIQUE, PLUS SOLIDAIRE ET INCLUSIF



Financé par



Dans le cadre du programme national Territoires à Vivres, 25 organisations du territoire montpellierain se sont regroupées en comité local pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant la démocratie alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s, et en contribuant au développement d'un système alimentaire territorial plus durable.

Il s'agit de penser de nouvelles formes de solidarités autour de l'alimentation, plus systémiques, qui prennent en compte les enjeux de transition alimentaire, agricole et démocratique et puissent répondre aux problématiques d'inégalités d'accès à l'alimentation de qualité, de précarité des producteurs et de préservation de l'environnement et des terres agricoles.

Le programme Territoires à vivreS est porté nationalement  
par 5 réseaux associatifs



UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE SUR 4 TERRITOIRES PILOTES : MONTPELLIER / TOULOUSE / LYON / MARSEILLE

TERRITOIRES À VIVRES MONTPELLIER

[tav-montpellier.xyz](http://tav-montpellier.xyz)

# Le contexte

En 2019, le taux de pauvreté national était établi en France à 14,6% soit 9,2 millions de personnes. La crise sanitaire est venue exacerber la situation. En 2021, 8 à 10 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire (contre 5,5 millions en 2018), faisant apparaître une forte problématique de précarité alimentaire. Cette notion s'appuie sur la définition de l'insécurité alimentaire (« accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique ») en incluant les dimensions sociales de la précarité à savoir la perte des liens sociaux. La réponse majeure à cette problématique est l'aide alimentaire, un mode d'intervention caritatif, fortement imbriqué au système alimentaire industrialisé et sur-productif. Initialement destiné aux situations d'urgence, ce dispositif est en passe de devenir une réponse structurelle. Il est aujourd'hui questionné au regard de la qualité et de la diversité de l'alimentation, mais aussi du choix, de la dignité et de la citoyenneté des personnes, et surtout au regard de son rôle de variable d'ajustement d'un système alimentaire non durable. A noter que la notion de durabilité conjugue différentes dimensions : l'environnement, la nutrition et la santé, l'égalité d'accès, les modèles économiques et les conditions de travail, les modes de gouvernance.

A l'heure d'une nécessaire transition des pratiques alimentaires et agricoles, qui concerne l'ensemble de la population, les inégalités alimentaires s'accroissent, notamment autour des produits frais et de qualité. Les freins d'accès à une alimentation de qualité sont financiers mais aussi géographiques, éducatifs, psycho-sociaux... La question des paysages alimentaires, très inégalitaires selon les quartiers, est également en cause. Ainsi, c'est la question de **l'accès de l'ensemble de la population à une alimentaire saine et durable** qui est posée, en tant que problème public et enjeu commun. Elle va de pair avec la question de l'évolution de nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité. En effet, à l'autre bout de la chaîne de nombreux producteurs se trouvent en situation de précarité. D'un côté comme de l'autre le système agro-industriel mondialisé ne tient pas ses promesses de "nourrir le monde" et propose une alimentation de plus en plus transformée, dont les modes de production épuisent les ressources naturelles et la santé des femmes et des hommes.

La Métropole de Montpellier comptait, en 2018, 481 076 habitant.e.s, et son taux de pauvreté s'établissait en 2019 à 19,3% . Pour la ville de Montpellier qui compte 234 337 habitants, ce taux monte à 26% de la population (il grimpe à 60% pour certains quartiers prioritaires comme la Mosson). On peut donc estimer qu'à l'échelle de la métropole environ 93000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dont 61000 dans Montpellier. L'Etat des lieux de l'aide alimentaire sur la Ville, réalisé en 2021, a montré que l'on pouvait estimer les inscriptions actives (foyers ou personnes) à l'aide alimentaire entre 8000 et 10000 pour une année (un million de repas par an). Le nombre de familles bénéficiant de la tarification sociale des cantines scolaires s'élève à 1375.

Ces chiffres ne reflètent pas précisément l'état de la précarité alimentaire sur le territoire (qui constitue elle-même un objet complexe) mais permettent d'appréhender le nombre d'habitant.e.s susceptibles de vivre des difficultés d'accès à l'alimentation, qui plus est à une alimentation de qualité. A noter, que le taux de pauvreté recouvre des situations très diverses, allant de personnes sans domicile ou hébergées à l'hôtel, jusqu'aux travailleurs pauvres, en passant par les familles monoparentales, les personnes âgées, les étudiant.e.s ou encore les demandeurs d'asile. La question de l'alimentation est une des dimensions de la précarité et se vit de manière différente en fonction des conditions de vie et de l'identité de chacun.

Il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un enjeu de santé publique majeur pour tout.e.s, à la croisée des urgences sociales et écologiques. Elle constitue aussi un fort enjeu de sociabilité et d'égalité face à la montée en puissance de l'isolement et des fractures sociales. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de penser et d'expérimenter de nouvelles formes de solidarités autour de l'alimentation, pour penser l'accès de tou.te.s à une alimentation durable.

*Pour aller plus loin : Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire?  
N. Bricas et P. Scherer in Une écologie de l'alimentation. 2021. Editions Quae.*

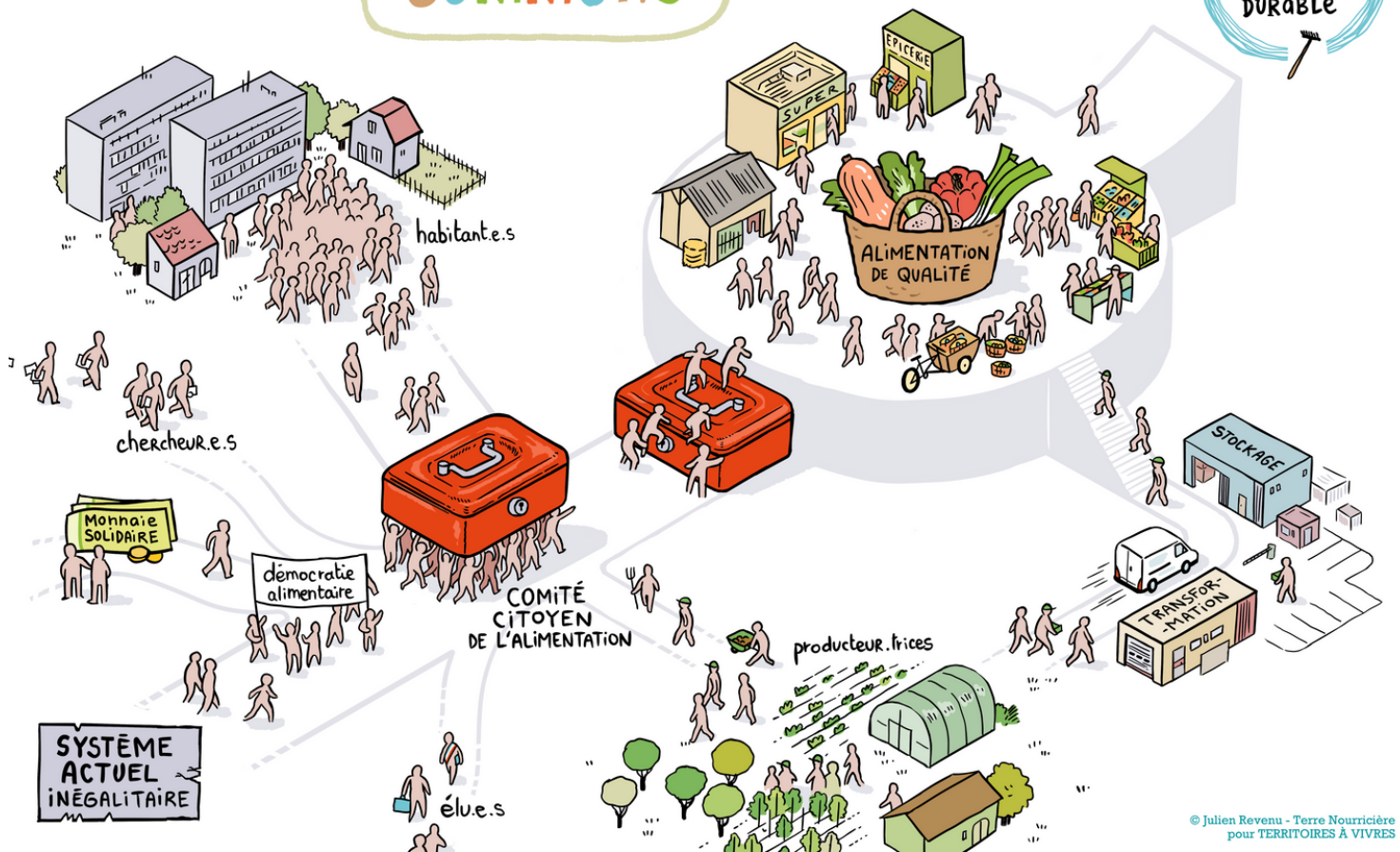
<https://www.chaireunesco-adm.com/Lutter-contre-la-precarite-par-de-l-aide-alimentaire>

# L'idée

Suite à un travail de réflexion et de co-conception qui s'est déroulé de juillet 2021 à février 2022, les partenaires ont décidé d'expérimenter la mise en place d'une **caisse alimentaire commune\***, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Le projet de SSA, porté par un collectif national, se propose d'étendre la sécurité sociale existante à l'alimentation, de façon universelle, en permettant aux personnes de bénéficier d'un budget alimentaire de 150 euros par mois, utilisable dans un circuit alimentaire conventionné, soutenant le développement de systèmes alimentaires plus durables. Son financement reposerait sur des cotisations sociales.

Pour aller plus loin sur la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

## caisse alimentaire commune

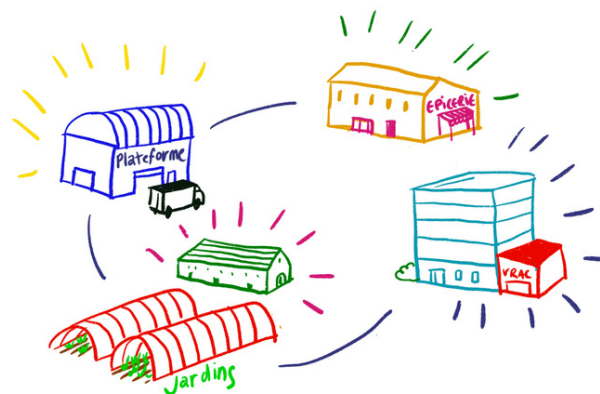


© Julien Revenu - Terre Nourricière pour TERRITOIRES À VIVRES

## Une caisse alimentaire commune

**Notre hypothèse :** la caisse alimentaire commune est un budget collectif, issu de fonds publics et privés, et de contributions citoyennes. Elle est gérée de manière démocratique par un comité citoyen de l'alimentation. Elle vise à favoriser et soutenir l'accès des habitant.e.s à des produits sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement. Elle vise également à contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables. Concrètement la caisse permet aux habitant.e.s volontaires de dépenser chaque mois 100 euros dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tout.es, choisis par le comité (épiceries, magasins, groupements d'achats, marchés... respectant des critères élaborés par le comité local).

**Cette somme de 100 euros sera subventionnée par la caisse en fonction des critères définis par le comité citoyen.**



## Acteurs locaux impliqués dans l'expérimentation :

**Lieux de mobilisation citoyenne et de distribution alimentaire :** La Cagette - supermarché coopératif, L'Esperluette-Celleneuve, La 5e Saison, Vrac & Cocinas, Marché paysan

**Autres relais de mobilisation et sensibilisation des habitant.e.s :** Secours Catholique Hérault, Epso - la porte ouverte, FAS Occitanie, CCAS Montpellier, ATD Quart-Monde, Secours populaire de l'Hérault, Alternatiba / ANV Montpellier, Les petits débrouillards 34, Les semeurs de jardin.

**Structures relais sur la production et le système alimentaire :** FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, INPACT 34, MIN de Montpellier, Les Greniers d'abondance, Croix-Rouge Insertion

**Monnaie locale complémentaire citoyenne :** La Graine

**Acteurs de la recherche :** Chaire Unesco Alimentations du Monde, Vrac & Cocinas, CIRAD-Supagro, UMR ART-DEV, Vobsalim.

**Collectivités locales :** Ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole



# Le processus d'expérimentation en 5 axes

## 1 - La mobilisation d'habitant.e.s de la Métropole de Montpellier

Nous allons à rencontre des habitant.e.s, notamment les habitant.e.s des quartiers prioritaires et/ou usagers de l'aide alimentaire pour la mise en place d'un comité citoyen de l'alimentation, visant à définir le fonctionnement, à animer et à gérer une caisse alimentaire commune.



Le travail de mobilisation a pour but de recueillir le point de vue des habitant.e.s sur le projet de caisse alimentaire commune, leur proposer de participer au projet et échanger avec eux autour de l'alimentation (connaître leurs besoins, aspirations, expériences).

Il repose sur des outils pédagogiques :

- Moments conviviaux, échanges individuels, ateliers, débats, projections de films
- Balades-lecture participative des paysages alimentaires dans les quartiers

Le travail de mobilisation est particulièrement centré sur les quartiers suivants :

- Mosson, Celleneuve
- Centre-ville
- Près D'arènes - St Martin
- Les Aubes
- Croix d'Argent

Depuis février 2022, de nombreuses actions de mobilisation ont été menées : conférence gesticulée sur la SSA, atelier cuisine en centre-ville, balades "alimentation" à Celleneuve, aux Cévennes et à Près d'arènes, projection de film à l'université voir détails des actions sur le [site](#).



Ce travail de mobilisation est porté par ce que l'on nomme les "relais de mobilisation" de Territoires à Vivres : le Secours Catholique, l'Esperluette, les Petits Débrouillards, le Secours populaire, l'Epsa (association La porte ouverte), la 5e Saison, Marché paysan, La Cagette, le CEIS - Ville de Montpellier, Cada Elisa, CEIS de la Ville de Montpellier.

## 2 - La mise en place et l'animation d'un comité citoyen de l'alimentation\* et d'une assemblée citoyenne de l'alimentation\*

### Un comité citoyen de l'alimentation

**Notre hypothèse** : le comité citoyen de l'alimentation est l'instance de gouvernance de la Caisse alimentaire commune. Ce comité est composé d'habitant.e.s du territoire, avec une majorité personnes concernées par les inégalités alimentaires et les difficultés d'accès à une alimentation de qualité (vivant en quartier prioritaire et/ou vivant sous le seuil de pauvreté). La mission de ce comité est de définir les critères d'accès à la caisse, le mode de fonctionnement, les critères de conventionnement des lieux de distribution et de réaliser le choix des lieux, en fonction des retours d'expériences des participant.e.s. Le comité citoyen interagit avec les membres du collectif Territoires à VivreS et les représentants des pouvoirs publics.

Par ailleurs il co-construit et participe à un programme d'animation et de temps forts pédagogiques, en lien avec les producteurs et les acteurs de l'alimentation, destinés aux participant.e.s de la caisse autour des différents enjeux de l'alimentation durable.

La mise en place se fait en plusieurs étapes :

- Un premier atelier a été organisé en mai 2022 au Secours Catholique, rassemblant une quarantaine d'habitant.e.s intéressées. Cet atelier participatif a permis de dessiner les contours du comité citoyen.
- Une première assemblée citoyenne a été organisée le samedi 11 juin 2022 au marché solidaire pour mettre en débat le sujet des inégalités alimentaires et le projet de caisse alimentaire commune. elle a rassemblé une soixantaine de personnes de différents horizons.
- Un pic - nic de rencontres a été organisé en juillet 2022 rassemblant 40 personnes intéressées.
- La mobilisation se poursuit en septembre et octobre 2022, pour une première séance du comité citoyen qui aura lieu le 22 octobre 2022.
- Le comité se réunira tous les 15 jours pendant 3 mois puis tous les mois.
- Organisation d'une deuxième assemblée citoyenne en juin 2023

### 1ère séance du comité citoyen : samedi 1 octobre 2022

#### Les temps collectifs

Le processus de mise en œuvre de la caisse via la monnaie solidaire sera ponctué de temps collectifs. Ces temps permettront à la fois des retours d'expériences sur l'usage de la monnaie solidaire et des moments de découverte, d'échanges et de pratiques autour des enjeux de durabilité du système alimentaire.



### Une assemblée citoyenne de l'alimentation

**Notre hypothèse** : l'assemblée citoyenne de l'alimentation se réunit une fois par an. Elle convoque très largement des habitant.e.s, acteurs, élu.e.s concernés et intéressés par les enjeux du système alimentaire et les questions d'accès à l'alimentation. Elle permet de mettre en discussions les expériences et aspirations des habitant.e.s, les actions associatives et les politiques publiques. Elle porte un regard sur le processus de mise en place de la caisse alimentaire commune et met en discussion ses résultats.

### 3 - L'expérimentation du fonctionnement et des usages d'une caisse alimentaire commune.

**Notre hypothèse** : développer une monnaie alimentaire\*, structurer un circuit de distribution conventionné\* et tester le dispositif pendant un an, en le faisant évoluer au fil du temps.

Nous projetons à minima d'expérimenter le dispositif avec 300 habitants-cotisants. Ils seront mobilisés par les partenaires de Territoires à Vivres. Sur ces 300 participant.e.s, tous ne vivent pas la précarité, en effet il est prévu différents "taux de cotisation" à la caisse. Une partie de ces participant.e.s siègeront au comité citoyen de l'alimentation, sur la base du volontariat.

**Date de démarrage envisagée :**  
**fin 2022- début 2023**

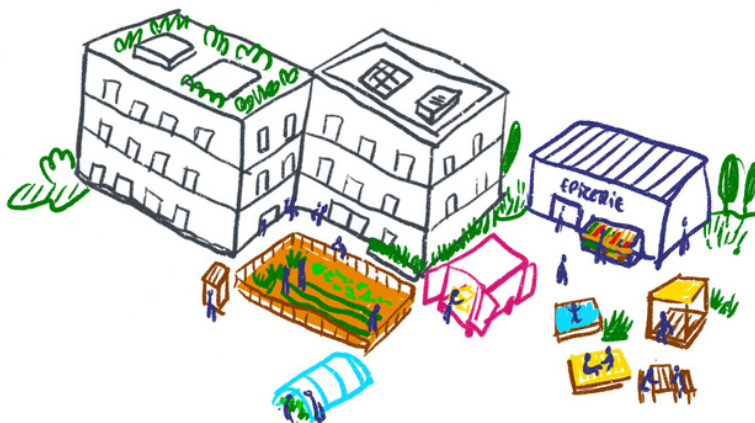


Les usages du budget de la Caisse alimentaire commune seront définis par le comité citoyen de l'alimentation, via des critères d'accès et des taux de « prise en charge ».

**Pistes de travail pour réaliser ce travail avec une approche croisée :**

- Approche subjective : proposer aux personnes de se positionner sur une échelle à 10 paliers allant d'une prise en charge de 0% jusqu'à une prise en charge de 90 %. En répondant à la question : quelle contribution puis-je apporter pour bénéficier de ce budget d'amélioration de mon alimentation et de soutien au développement d'un système alimentaire territorial durable.
- Approche objective : recueil des niveaux de revenus des personnes (base d'imposition, quotient Caf, reste à vivre...).

En croisant ces deux données et en les analysant collectivement, le comité déterminerait les critères et les taux. Ce processus pourra permettre notamment d'élargir le nombre de personnes impliquées dans l'expérimentation avec, par exemple, des prises en charge de 90% 50% ou 0% de la somme de 100 euros.



**Notre hypothèse** : la monnaie alimentaire qui sera utilisée dans le cadre de la caisse alimentaire commune est développé en partenariat avec *La Graine*, monnaie locale, citoyenne et complémentaire de Montpellier, dans le cadre de la dynamique de coopération territoriale. La première hypothèse travaillée est le développement d'une monnaie numérique qui permettra les actes d'achat dans le circuit conventionné.



### Un circuit de distribution conventionné

**Notre hypothèse** : le circuit d'utilisation de la monnaie solidaire est construit à partir des acteurs engagés dans la coopération. Nous proposons un circuit de base composé de :

- La Cagette, supermarché coopératif
- L'Esperluette - Celleneuve, épicerie citoyenne et solidaire ouverte à tous
- Les marchés paysans des Aubes
- Les groupements d'achats de Vrac & Cocinas à la Mosson, Croix d'Argent et Près d'Arènes
- Le groupement d'achats de produits frais de la 5e Saison à la Mosson

D'autres lieux pourront s'ajouter à cette liste, sur décision du comité citoyen de l'alimentation.

### La Caisse Alimentaire Commune se veut être un levier de développement de nouveaux lieux et dispositifs de citoyenneté alimentaire.

Les acteurs membres du collectif Territoires à VivreS Montpellier sont porteurs de dispositifs citoyens d'accès à l'alimentation :

- La coopérative alimentaire :
- Le marché hybride
- Le groupement d'Achat

Ce travail se fera en cohérence avec la politique alimentaire de la Ville de Montpellier, notamment dans le cadre du "développement d'espaces dédiés à l'alimentation durable".



*La place des épiceries solidaires dans le circuit de distribution de la Caisse, comme celles du Secours Catholique, du Secours Populaire ou de l'Epso, reste à déterminer, dans la mesure où elles sont à ce jour réservées à une population en situation de précarité et proposent des produits déjà "subventionnés". Nous envisageons que Territoires à Vivres puisse être un espace d'échanges et d'accompagnement pour une évolution des pratiques des épiceries solidaires en termes de circuits d'approvisionnement, de renouvellement des dispositifs d'accès à l'alimentation et des modes d'animation et de gouvernance (Tiers-Lieux ?) au profit d'une diversification des formes de solidarités alimentaires prenant en compte les enjeux de durabilité et de citoyenneté.*



## 4 - Le développement d'outils logistiques coopératifs

Le développement de ces outils est basé sur la mutualisation de moyens pour organiser et structurer des filières d'approvisionnement en produits alimentaires durables favorisant la création d'emplois locaux.

### Une centrale d'achats à but non lucratif

**Notre hypothèse** : la centrale d'achat à but non lucratif structure la demande d'approvisionnement des initiatives de citoyenneté alimentaire. Elle permet de mettre en commun les fournisseurs et mutualiser les frais logistiques dans un esprit de coopération. Elle s'appuie sur l'occupation et la gestion partagée d'un espace commun de réception et de stockage, d'un outil de commande groupé et d'un service de transport commun à l'échelle de la Métropole. L'idée d'une centrale d'achat à but non lucratif rentre en cohérence avec la création d'un Pôle solidarité au MIN.

**Groupe de travail** : MIN de Montpellier, La Cagette, Civam Bio 34, FRCIVAM Occitanie, l'Epso - Approsol, la 5e Saison, Vrac & Cocinas, L'Esperluette...



## 5 - Contribution de la caisse au développement du système alimentaire territorial.

**Notre hypothèse** : la mise en place de la caisse participe à la défense et au maintien des terres agricoles, à l'installation de paysan.ne.s, à l'installation et/ou travail avec les chantiers d'insertion, au développement de la production et de la transformation alimentaires durables, à la mise en place de dispositifs d'auto-production « animée », à la modélisation d'un système participatif ou coopératif de production agricole... en lien avec la politique alimentaire de la Ville de Montpellier et la politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier.

# Suivi et évaluation de l'expérimentation

Un travail de recherche et d'évaluation sera mené, de manière participative, dans une logique de recherche-action, une posture de recherche qui vise à produire des théories et des pratiques, via le croisement des savoirs.

Ce croisement de regards portera notamment sur :

- Les retours d'expériences de toutes les parties prenantes
- Le dispositif, les outils techniques, les usages de la caisse et de la monnaie, et leurs effets.
- Le processus de mobilisation citoyenne, les assemblées, le comité citoyen de l'alimentation en tant qu'instance démocratique : sur la méthode, sur le fond, sur les effets produits.
- La formation- action sur la démocratie alimentaire et l'accompagnement
- Les formes, freins, leviers et effets de la coopération territoriale multi-acteurs
- Le type de travail et de relations construits avec les acteurs publics.

Ces différentes observations, échanges et analyse nous permettrons d'interroger :

- Les formes et outils de la démocratie alimentaire.
- Les effets du dispositif en termes de sécurité alimentaire, de lutte contre la précarité
- Les changements de pratiques alimentaires et d'évolution des paysages alimentaires.
- Les pistes de modélisation du principe de caisse alimentaire commune, de ses financements et les conditions de sa pérennité.
- Le développement de modèles d'organisation et économiques coopératifs, ancrés dans l'économie sociale et solidaire sur le sujet de l'accès à l'alimentation durable.
- Les dynamiques de co-construction de l'action publique et l'évolution des politiques publiques
- Les pistes de contribution d'une caisse à la durabilité du système alimentaire

## Un conseil scientifique

Ce projet d'expérimentation mobilise un travail d'observation et de recherche sur deux plans :

- Évaluation du programme Territoires à Vivres sur les 4 territoires pilotes, mené par Maelis Horellou, ingénieure agronome, responsable de l'évaluation du programme pour le collectif national Territoires à Vivres. Livrable prévu pour mai 2023.
- Constitution d'un conseil scientifique au niveau local pour le suivi-évaluation de l'expérimentation et le développement de projets de recherche : Nicolas BRICAS socio-économiste et Olivier LEPILLER, sociologue (Cirad - Chaire Unesco alimentations du monde), Delphine VALLADE, économiste, spécialiste de l'ESS (co-directrice de l'UMR ART-DEV), Gregory AKERMAN, sociologue (INRAE - UMR Innovation), Brian Démas (Laboratoire ATEMIS), Pauline Scherer, sociologue (association Vrac & Cocinas).

## Un comité de suivi

Ce comité, composé des différentes institutions et collectivités concernées, et des chercheur.es associé.e.s, a pour but d'être un espace d'échanges autour du processus d'expérimentation en cours, mais aussi un espace de réflexion inter-institutionnel sur les possibles transformations de l'action publique en termes de lutte contre la précarité alimentaire et d'accès de tou.te.s à une alimentation choisie et de qualité, associés au développement d'un système alimentaire territorial plus durable.

## Vers un "Labo citoyen" permanent ?

Cette dynamique de recherche participative préfigure la mise en place d'un "Laboratoire citoyen" pérenne sur le territoire, sur la question du droit à l'alimentation durable. Ce Labo citoyen permettra d'associer dans la réflexion, dans l'expérimentation et dans l'action, l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, via des méthodes d'intelligence collective et de recherche-action, pour engager une réelle transformation des pratiques et des cadres de pensée.

# TERRITOIRES À VIVRES MONTPELLIER

[tav-montpellier.xyz](http://tav-montpellier.xyz)



**Pauline SCHERER**

*Vrac & Cocinas*

[pauline-montpellier@vrac-asso.org](mailto:pauline-montpellier@vrac-asso.org)

**Marco LOCURATOLO**

*FRCIVAM Occitanie*

[marco.locuratolo@civam-occitanie.fr](mailto:marco.locuratolo@civam-occitanie.fr)